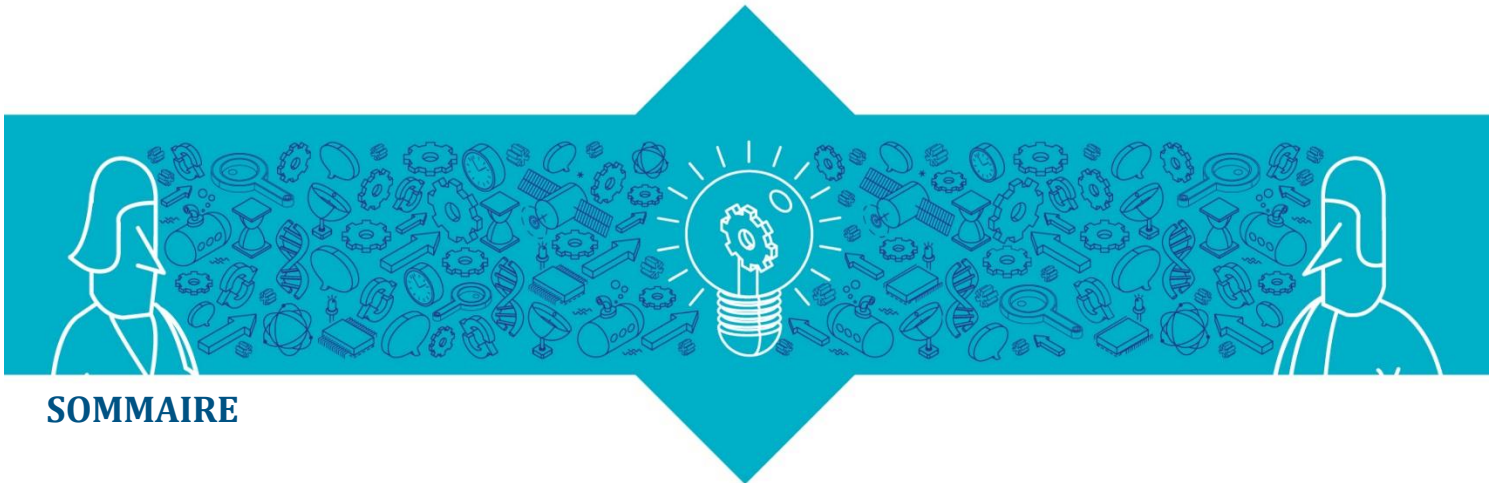




Newsletter Janvier 2017

*L'UNSA SPAEN vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2017
ainsi qu'à tous vos proches.*



SOMMAIRE

1. Les Vœux de l'UNSA SPAEN..... [Lire l'article](#)
2. Le MOPPet show !..... [Lire l'article](#)
3. Le PMLT : des trajectoires à la baisse [Lire l'article](#)
4. Le BLG de Saclay : protéger les salariés sans les instrumentaliser..... [Lire l'article](#)
5. Le logement : les assistantes sociales à l'action [Lire l'article](#)
6. La claque judiciaire..... [Lire l'article](#)



Les Vœux de l'UNSA SPAEN

Le Secrétaire général de l'UNSA SPAEN, le Bureau national, les élus et responsables des sections UNSA SPAEN des centres, souhaitent à chacun d'entre vous et à vos proches leurs MEILLEURS VŒUX pour 2017 emplies de Santé, de Succès, de Sourire, de Sérénité. A tous ces S comme... SPAEN, nous ajouterons notre Solidarité, notre Sérieux, notre Sens Social toujours à votre service !

Le MOPPet show !

La Direction générale du CEA a concocté une nouvelle *mission d'optimisation de la performance des processus* (MOPP). Sous ce petit nom charmant se cache la volonté de rattacher hiérarchiquement les unités fonctionnelles des centres aux directions fonctionnelles respectives*. L'opération, qui « ne modifierait pas l'implantation géographique », est liée à la baisse récurrente des subventions étatiques. L'homogénéité des organisations, des processus et des pratiques offrirait également « *des parcours de carrières plus riches aux salariés des supports, faciliterait leur professionnalisation et la reconnaissance de leurs compétences* ».

Souriez, vous allez être *optimisés* ! Malgré les assurances données par la Direction, l'UNSA SPAEN craint qu'une telle organisation induise des réductions

d'effectifs et force des mutations géographiques (par le biais de pressions hiérarchiques).

L'UNSA SPAEN redoute également de possibles conséquences au niveau des centres, qui pourraient perdre leurs facultés d'adaptation aux contraintes locales -notamment en termes d'effectifs, de sécurité et de sûreté des installations- en ne conservant que la responsabilité pénale...).

Il est clair qu'aujourd'hui la Recherche exige de plus en plus de réactivité et de souplesse afin de capter les financements. L'UNSA SPAEN, à l'écoute des réalités de la Recherche nationale, européenne et mondiale, encourage la Direction à faire confiance à ses forces vives et à libérer les initiatives en matière de recherche des financements !

* Les unités fonctionnelles concernées (entre parenthèses, les raisons invoquées par la Direction) :

- ✓ **Communication** (*renforcer notre unité d'image*)
- ✓ **DSI** (*homogénéité d'architecture, plus grande résistance aux tentatives d'intrusion*)
- ✓ **Sûreté sécurité** (*mieux répondre aux demandes croissantes des autorités*)
- ✓ **Patrimoine** (*mieux gérer nos implantations*)
- ✓ **Finances** (*accompagner les évolutions majeures liées à la dématérialisation*)
- ✓ **RH** (*améliorer la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences)*)
- ✓ **Juridique** (*mieux prendre en compte un cadre juridique en forte évolution*).

[Retour au sommaire](#)

Le plan à moyen et long termes traduit la trajectoire du CEA civil pour les 10 prochaines années. C'est un document stratégique, révisé annuellement afin de prendre en compte les nouveaux éléments liés au contexte, qu'ils soient de natures économiques ou programmatiques. Ces évolutions sont normalement sensées être à la marge, compte tenu de la validation l'année précédente par le Premier ministre.

Les élus UNSA SPAEN constatent que les trajectoires budgétaires sont de nouveau révisées à la baisse.

Il est à noter que le PMLT 2015-2025, construit avec les tutelles, avait été consolidé lors du Comité de l'énergie atomique du 26 novembre 2015. Depuis, un nouveau décret a précisé les missions du CEA ainsi que sa gouvernance. Le PMLT 2016-2026 a été l'objet de nombreuses tergiversations avec les tutelles quant au budget 2017. Il est évident que ces incertitudes nuisent à l'indice de confiance des éléments chiffrés présentés par la Direction.

[Retour au sommaire](#)

OAASIS est le logiciel mis en place par l'ACAS (Association **centrale** des activités sociales) afin que chaque salarié du CEA puisse effectuer ses demandes de prestations ACAS et ALAS (Association **locale** des activités sociales) et obtenir des réponses sur ses interrogations y compris depuis l'extérieur du CEA.

La mise en place d'un logiciel d'une telle importance, assurant la gestion des prestations, les inscriptions des salariés, la comptabilité..., génère le plus souvent des dysfonctionnements (on évoquera pour mémoire la mise en place... compliquée de SAP -aujourd'hui SIGMA- au CEA).

Si OAASIS génère naturellement un temps de rodage et d'adaptation, les difficultés ne doivent pas affecter la qualité de vie au travail des salariés des BLG, ni la qualité des prestations servies.

Fin 2016, le CHSCT de Saclay a évoqué, dans différents courriers à l'ACAS, les difficultés qu'il lie essentiellement à la mise en place d'OAASIS. Pour ce CHSCT, c'est donc la mise en place de ce logiciel

qui génère les difficultés des salariés du BLG de Saclay.

L'**UNSA SPAEN**, qui prend en compte la souffrance au travail des salariés, considère en même temps qu'il est important d'éviter l'instrumentalisation des problèmes rencontrés, et ce à des fins de lutte de pouvoir syndical au sein de l'ACAS et des ALAS.

Dans ce contexte, l'**UNSA SPAEN** a fait la proposition au Bureau ACAS d'instruire – via un organisme extérieur indépendant, un audit fonctionnel du BLG de Saclay avant fin février 2017.

Outil d'analyse et d'amélioration, l'audit est destiné à répondre aux préoccupations légitimement exprimées par le CHSCT.

L'audit, voté à l'unanimité des organisations syndicales du Bureau ACAS, portera sur l'organisation, le fonctionnement, l'environnement, les missions, les tâches et les moyens en place au BLG. Il sera piloté par le Chef du SAG qui a la responsabilité des personnels du fonctionnement des BLG. La restitution de l'audit sera faite devant l'ACAS (Bureau et AGO).

[Retour au sommaire](#)

Les commissions *Logement* soulignent le rôle déterminant des assistantes sociales dans les démarches pour trouver un logement.

En mars 2016, l'outil **Appartager.com** a été mis en place pour trouver des locations partagées. Le portail CECIL évoluera courant 2017 vers un portail « Action Logement ».



est un dispositif gratuit pour le locataire et le bailleur, applicable aux logements dont le loyer est inférieur à 1300 € (ou 1500 € pour Paris intra-muros), qui évite au jeune locataire d'avoir recours à un garant, grâce à une garantie fiable pour le propriétaire.

[Retour au sommaire](#)



Le contexte de " l'affaire " : la CFE/CGC/SICTAM contestait en justice les élections professionnelles 2016 du CEA, afin d'obtenir leur annulation et de faire condamner le CEA, les autres organisations syndicales et leurs représentants élus.

[Au travers de cette action c'est aussi le décret du 10 octobre 1985 -qui fixe au CEA 2 collèges électoraux (AI et AII) et sur lequel repose la Convention de travail et toute la protection des salariés du CEA- qui se trouvait intégralement remis en question.]

Dénonçant ainsi des élections auxquelles elle avait pourtant largement participé, cette organisation entendait également faire condamner non seulement le CEA, mais aussi les autres organisations syndicales (5000 euros par centre pour ces dernières !!!).

Tout ça pour ça...

Une débauche d'énergie, une perte de temps considérable, des risques inutiles,

des kilomètres de déplacements et une montagne de frais qui ont abouti, le 20 décembre 2016, à un jugement sans ambiguïté, rendu par le Tribunal d'Instance de Palaiseau :

Le Tribunal " ... **DEBOUTE le SICTAM** de sa demande d'annulation des élections professionnelles tenues en 2016, **CONDAMNE le SICTAM** à payer au CEA et aux syndicats UFSN/CFDT, SNEN/CFTC, UNSEA/FNME/CGT, UNSA SPAEN la somme de 1 000 € chacun, en application des dispositions de l'article 700 du code de Procédure civile..."

La (dé)prime écologique

Ce jugement a été signifié par lettre recommandée avec AR à plus de 664 destinataires à l'intérieur du CEA. Après plus de 664 nouveaux envois (toujours en recommandé avec AR), en vue de se pourvoir en cassation, la CFE/CGC/SICTAM, estimant probablement que le camouflet infligé par un jugement solidement étayé suffisait, aurait renoncé à ce pourvoi.

[Retour au sommaire](#)